



CONSEIL MUNICIPAL

du 17 JUILLET 2020

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur Le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'assignation en référé préventif devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille délivrée par la Société BOUYGUES IMMOBILIER aux fins de désignation d'un expert judiciaire à titre préventif, au contradictoire des propriétés avoisinantes, des concessionnaires et des intervenants dans la construction envisagée, sise 520 Avenue de l'Amitié à Aubagne.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevée à l'encontre de la S.A.R.L. DEFI DOK, ces dernières ayant donné lieu à un jugement du Tribunal Correctionnel du 5 Juin 2019, dont la S.A.R.L. a interjeté appel.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la demande d'annulation de l'arrêté de retrait de permis de construire no PC 13005 19 0001 du 31 Octobre 2019 délivré à la S.C.I. DOMAINE DU CARNAVAN.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevées à l'encontre de Monsieur ALEXANDRE sur une parcelle cadastrée section CN 1068 sise 231 Chemin des Oliviers à Aubagne.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions à l'urbanisme relevées à l'encontre de la S.C.I. LASCOURS, représentée par Monsieur Manuel GAMEIRO sur une parcelle cadastrée section CN 1076 sise 1205 Chemin de Lascours à Aubagne.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du déféré préfectoral de l'arrêté de permis de construire du 10 Octobre 2019 délivré à la S.A.S. Château de l'Aumône pour la création d'une résidence de service séniors de 15 logements ainsi que l'extension d'un E.H.P.A.D.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la demande d'annulation pour excès de pouvoir de Monsieur BARRERE, de la décision d'opposition à déclaration préalable du 23 Janvier 2020 au motif principal qu'il y a eu, en l'espèce, une erreur manifeste concernant l'objet de la demande d'agrandissement d'une fenêtre et non création.

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'appel interjeté par Madame NASSI DUFFO du jugement du Tribunal de Grande Instance de Marseille du 14 Janvier 2020 l'opposant aux Consorts PAVLOVIC, la Commune étant propriétaire d'une parcelle mitoyenne à celles des parties en présence, raison pour laquelle elle est concernée par les opérations expertales à venir.

Décision de désigner la SCP inter barreaux ALLAM-FILLIOL-ABBOU, Avocats :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la demande d'annulation du jugement n° 1703613 du 18 Novembre 2019 du Tribunal Administratif de Marseille qui confirme le placement en congé de maladie ordinaire et en disponibilité d'office de Monsieur Jean-Yves PIQUET.

Décision de désigner la SELARL SINDRES, Avocats

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du dépôt de plainte avec constitution de partie civile déposée contre X par cette dernière près le Tribunal de Grande Instance de Marseille des chefs d'infraction de faux, usage de faux, abus de confiance, détournement de fonds public et recel de ces délits.

Décision de désigner Maître Julien ANTON, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la demande d'annulation du jugement du 31 Décembre 2019 du Tribunal Administratif de Marseille refusant le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire à l'agent David PERRELLA.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la demande d'annulation du jugement du 31 Décembre 2019 du Tribunal Administratif de Marseille refusant le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire à l'agent David DEL BOVE.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Fourniture de CD & DVD avec droits négociés au profit de la Médiathèque de la Ville d'Aubagne : RDM VIDEO (95110 Sannois)
 - Montant maximum annuel : 25.000 € H.T.
 - Durée : 2 ans renouvelable 1 fois
 - Début du marché : 16/01/2020

- Prestations de maintenance préventive et corrective des ascenseurs situés dans les bâtiments communaux d'Aubagne : PACA ASCENSEURS SERVICES (13170 LES PENNES MIRABEAU)
 - Montant maximum annuel : 45.000 € H.T.
 - Durée : 2 ans fermes renouvelables 1 fois
 - Début du marché : 22/06/2020

- Travaux d'extension et de restructuration du site universitaire du SATIS :
 - Lot 3 Menuiseries extérieures, Serrurerie (relancé suite à classement sans suite : offre supérieure à l'estimation financière de la ville de plus de 100.000 €) : Notifié le 07/02/2020 – Montant : 250.000 € H.T.

- Fourniture et pose de menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux : TECHNIBAT (13500 Martigues)
 - Montant : 97.592,60 € H.T.
 - Durée : du 29/06/2020 au 28/08/2020

- Travaux de rénovation des sanitaires dans les écoles : CARS (13420 Gémenos)
 - Montant : 224.572 € H.T.
 - Durée : du 29/06/2020 au 28/08/2020

- Monsieur Clément GASS statut d'Auto-entrepreneur (13390) : atelier de Cour de Guitare à l'Espace Art et Jeunesse et la MDQ du Charrel
 - Montant : 12.705 € T.T.C.
 - Début du marché : du 08 janvier 2020 au 19 décembre 2020
 - Durée du marché : 12 mois

- L'Association EN PHASE (13400) : atelier de danse Hip Hop à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 9.750 € T.T.C.
 - Début du marché : du 06 janvier 2020 au 16 décembre 2020
 - Durée du marché : 12 mois

- L'Association Académie des Etoiles (13600) : atelier de Chant et vocal et un atelier de classe d'ensemble musical à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 10.600 € T.T.C.
 - Début du marché : du 07 janvier 2020 au 17 décembre 2020
 - Durée du marché : 12 mois

- Monsieur Olivier CIRIBILLI de la société « Clément & Olivier SAS » Biscuiterie salon de thé 1 Avenue Jeanne d'Arc 13400 Aubagne : atelier de Pâtisserie à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 3.200 € T.T.C.
 - Début du marché : du 17 avril 2020 au 16 décembre 2020
 - Durée du marché : 7 mois

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- Fourniture de pains et viennoiseries pour le centre de vacances Saint-Vincent-les-Forts : S.A.R.L. LIEVAL J & CO (04250 La Motte du Caire)
 - Montant maximum sur la durée globale du marché : 24.999 € H.T.
 - Durée : du 01/01/2020 au 31/12/2022 (3 ans fermes)

- Mission de Data Protection Officer externalisé : IDRH (13004 Marseille)
 - Montant : 24.840 € H.T.
 - Durée : 12 mois (année 2020)

- Acquisition de matériel électrique : SONEPAR (13127 Vitrolles)
 - Montant : 24.999 € H.T.
 - Durée : du 01/01/2020 jusqu'à atteindre les 24.999 € H.T.

- Acquisition d'articles de quincaillerie, de petits matériels, de petit outillage : LEGALLAIS (14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR)
 - Montant maximum : 20.000 € H.T.
 - Durée : du 27/01/2020 jusqu'à atteindre les 20.000 € H.T. – Renouvelable 1 fois dans les mêmes conditions

- Fourniture de mobilier de bureau : MIDI PERFORMANCE (13400 Aubagne)
 - Montant maximum sur la durée globale du marché : 24.999 € H.T.
 - Début du marché : 02/01/2020
 - Durée : 1 an renouvelable 2 fois

- Cérémonie des vœux du Maire (janvier 2020) : SKIIPROD (69800 ST PRIEST) –
 - Montant : 9.900 € H.T.

- Fourniture, pose et gestion de cages pour la capture de pigeons : PROVENCE EFFAROUCHEMENT (13330 LA BARBEN)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 27/02/2020 jusqu'à atteindre les 40.000 € H.T.

- Contrôle, Maintenance et Entretien des Aires de Jeux dans les Espaces Publics et Jardins : PROLUDIC (37210 Vouvray)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Début du marché : 13/03/2020
 - Durée : 2 ans fermes

- Projet de requalification de la route D96 à Napollon : CITTA URBANISME ET PAYSAGE (13090 Aix-en-Provence) – Montant : 14.600 € H.T.

- Fourniture de Bois & panneaux de contreplaqués : DISPANO (13730 Saint-Victoret)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Début du marché : 10/06/2020
 - Durée : 3 ans fermes

- Impression des publications municipales et des imprimés administratifs : C.C.I. (13015 Marseille)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 01/05/2020 jusqu'à atteindre les 40.000 € H.T.

- Fournitures scolaires et administratives pour les écoles primaires et maternelles : PICHON (42353 La Talaudière)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 08/06/2020 jusqu'à atteindre les 40.000 € H.T.

- Fourniture de livres scolaires : CHARLEMAGNE (83000 Toulon)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 08/06/2020 jusqu'à atteindre les 40.000 € H.T.

- Fourniture de mobilier scolaire : SAONOISE DE MOBILIERS (70300 Froideconche)
 - Montant maximum : 40.000 € H.T.
 - Durée : du 10/06/2020 au 31/12/2020

- Travaux de création et d'installation d'un auvent et de deux abris poussettes au pôle enfance et à la crèche des Bergeronnettes : SOLCOMESER (13400 AUBAGNE)
 - Montant : 11.000 € H.T.
- Création d'un préau métallo textile à l'école Mermoz : TEXABRI SASU (38121 Reventin-Vaugris)
 - Montant : 33.691 € H.T.
 - Durée : du 29/06/2020 au 25/09/2020

APPELS d'OFFRES OUVERTS

- Services d'Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes : SMACL (79031 Niort)
 - Montant annuel : 57.726,91 € HT + bris de machine : 1.000 € H.T.
 - Durée du marché 5 ans : du 01/01/2020 au 31/12/2024

Prestations diverses espaces verts (marchés multi-attributaires) :

- Lot 2 : Fauchage des bords de voies
 - CLM Environnement (83600 Fréjus) : Montant : 51.200 € H.T. (DQE – pas de mini/maxi)
 - ESPACE ENVIRONNEMENT (13120 Gardanne) : 98.600 € H.T.
 - Début du marché : 17/12/2019
- Lot 4 : Entretien des espaces verts
 - IPS (13400 Aubagne) : Montant : 152.700 € H.T. (DQE – pas de mini/maxi)
 - PAYSAGES MEDITERRANEENS (13400 Aubagne) : 228.600 € H.T.
 - Début du marché : 17/01/2020
- Location maintenance de photocopieurs multifonctions - lot 1 : 27 photocopieurs : CANON (75809 Paris)
 - Montant annuel : 29.011,94 € H.T.
 - Durée du marché 4 ans fermes
 - Début du marché : 02/01/2020

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations pour une durée allant de septembre 2019 à juin 2020 en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ TOURTELLE par l'association LE CANA les lundis de 9h00 à 12h00 pour des FORMATIONS ET PREPARATIONS A L'EMPLOI.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ CENTRE VILLE par l'association ENVIES ENJEUX 13 un mercredi par mois de 10h00 à 12h00 pour FAVORISER LES RELATIONS DE COOPERATION ET NON VIOLENCE AU SEIN DE LA FAMILLE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ CHARREL par l'association ENVIES ENJEUX 13 les deux vendredis par mois de 15h30 à 17h45 pour des ATELIERS DE JEUX AVEC LES ELEVES COLLEGE LOU GARLABAN.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ PASSONS par l'association LA VOIE DU QI GONG les jeudis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ CENTRE VILLE par l'association LA COULEUR DES SONS les mercredis de 18h00 à 21h00 pour des ATELIERS DE COURS DE PERCUSSION.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ PIN VERT par l'association LES P'TITES CANAILLES les mercredis de 13h00 à 14h30 pour des ATELIERS DE THEATRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ CHARREL par l'association AYAGHMA les mercredis de 18h00 à 21h30 et les jeudis de 18h00 à 21h00 pour des ATELIERS DE DANC HALL.

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations pour une durée allant de janvier 2020 à décembre 2020 en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, « **Monsieur Clément GASS** » pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du Charrel statut d'Auto-entrepreneur tous les mercredis de 9h à 17h et samedis de 9h à 13h pendant le temps scolaire et les vacances scolaires (public de 7 à 16 ans) pour des ateliers de pratique de cours de guitare.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « **l'Association EN PHASE** » pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse tous les lundis de 18h à 21h, certain : samedi de 13h30 à 18h30, dimanche de 9h30 à 12h30. Egalement à la MDQ de Palissy tous les mercredis de 17h30 à 20h30 (MDQ Palissy) en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de pratique de danse Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **LA GUILDE SAINT GEORGES** » tous les mardis de 18h à 23h30 en période scolaire uniquement (public de 18 ans et plus) pour des ateliers de pratique de jeux de rôle collectifs.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la scène de la salle de spectacle et du studio d'enregistrement de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association de « **l'Académie des Etoiles** » tous les mardis de 17h à 21h30 et tous les mercredis de 10h à 17h et tous les jeudis de 17h à 21h30 en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de Chant et vocal et un atelier de classe d'ensemble musical et de répétition.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **REGARD** » tous les lundis de 14h à 21h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de l'Art Plastique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **l'Etoile du Sud Aubagne** » tous les vendredis de 19h à 23h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de spectacle musical.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse de « **Clément & Olivier SAS** » certain mercredi de 14h à 17h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers Pâtisserie ;

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation la salle de réunion, la salle polyvalente, la salle convivialité, la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **DES STAPS D'AUBAGNE** » tous les jeudis de 17h30 à 23h30 pour la mise en place d'un bureau étudiant et passer des moments conviviaux afin de créer des liens entre les étudiants. La salle de spectacle sera mise à disposition durant 3 dates prédéfinies avec le Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse pour des soirées étudiantes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation la salle de réunion, la salle polyvalente, la salle convivialité, la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **AINS** » (Investis des Nouveaux Soignants) tous les jeudis de 17h30 à 23h30 pour la mise en place d'un bureau étudiant et passer des moments conviviaux afin de créer des liens entre les étudiants. La salle de spectacle sera mise à disposition durant 3 dates prédéfinies avec le Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse pour des soirées étudiantes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation la salle de réunion, la salle polyvalente, la salle convivialité, la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **SATIS-FACTION** » tous les jeudis de 17h30 à 23h30 pour la mise en place d'un bureau étudiant et passer des moments conviviaux afin de créer des liens entre les étudiants. La salle de spectacle sera mise à disposition durant 3 dates prédéfinies avec le Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse pour des soirées étudiantes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation du local Graffiti de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association « **AQUAMED** » tous les soirs du lundi au vendredi de 19h à 22h et les week-ends de 14h à 19h en période scolaire et vacances scolaires (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique Graffiti dans le cadre de la continuité des ateliers municipaux.

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la reconduction des conventions de mise à disposition de locaux au sein de la Ville d'Aubagne :

Conservatoire Municipal d'Aubagne pour les associations suivantes :

L'Harmonie Municipale.

Le Big Band.

Virevolte.

Boutabout.

Institut International des Musiques du Monde (IIM).

Université du temps Libre (cours de théâtre).

Local situé 22 Rue Louis Blanc :

« Les Acteurs de la Distillerie ».

Théâtre Comoedia :

« Spect'Ateur »

Espace des Libertés :

« Association Aubagne développement Culture et Création » (AD2C).

Village des Santons :

« Association des céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ».

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

- Le Département, principal partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux.
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Département pour son projet de ré-informatisation et de développement des services numériques innovants au profit de la Médiathèque Marcel Pagnol.

Décision de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aide au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux.
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour son projet de ré-informatisation et de développement des services numériques innovants au profit de la Médiathèque Marcel Pagnol.

Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

- Le Département, principal partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux.
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Département pour son projet d'acquisitions d'instruments de musique au profit du Conservatoire Municipal.

Décision de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aide au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux.
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour son projet d'acquisitions d'instruments de musique au profit du Conservatoire Municipal.

COMpte Rendu de l'exercice de DéléGation en MatIère de Décisions d'Ordre Financier

Conformément à la délibération n° 02-280414 du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

ÉTAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Délibération du Conseil Municipal du 28 Avril 2014, visée par la Préfecture le 30 Avril 2014, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €uros.

Décision du 26 Juillet 2019, visée par la préfecture le 26 Juillet 2019 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 31 Juillet 2019 (contrat 9619131122).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9618131123)

Montant	8.000.000 €
Taux d'intérêt	EONIA + marge de 1,25%
Valeur EONIA au 29.06.20 : - 0,460%	
Capital restant dû en début de période (09.12.19)	5.200.000 €
Nombre de tirages	11
Nombre de remboursements	2
Capital restant dû en fin de période (30.06.20)	0 €

Décision du 16 Juin 2020, visée par la préfecture le 17 Juin 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 2.000.000 € pour une durée de six mois, à effet du 25 Juin 2020 (contrat 9620131080).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131080)

Montant	2.000.000 €
Taux d'intérêt	Fixe de 1,00%
Capital restant dû en début de période (25.06.20)	2.000.000 €
Nombre de tirage	1
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période (30.06.20)	1.000.000 €

RÉALISATION d'EMPRUNT

Décision du 22 Juin 2020, visée par la préfecture le 24 Juin 2020 portant réalisation d'un contrat de prêt n° 00025693305 auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse - CEPAC pour un montant de 950.000 euros. Cet emprunt va ainsi permettre à la Ville d'Aubagne d'agir sur sa politique d'investissement de l'exercice 2020.

Caractéristiques du contrat :

- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Amortissement du capital : progressif
- Taux intérêt du prêt : Fixe 1,85 %
- Typologie Gissler : 1A

Décision de demande d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne :

La Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse - CEPAC est une banque coopérative régie par les articles L.512.85 et suivants du Code monétaire et financier. A ce titre, elle a répondu favorablement à la consultation lancée par la Ville d'Aubagne pour une demande d'emprunt.

Ainsi, la Ville d'Aubagne va pouvoir bénéficier d'un prêt à taux fixe de 950.000 euros lui permettant ainsi d'agir sur sa politique d'investissement de l'exercice 2020.

--- ooo ○ ooo ---